



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 113911

### Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pénurie des masseurs-kinésithérapeutes. Le recrutement de kinésithérapeutes devient de plus en plus difficile dans les établissements publics de santé. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la pyramide des âges de cette profession laisse prévoir des départs nombreux dans les prochaines années. Cette difficulté s'explique par le différentiel de rémunération très important entre le salaire proposé dans la fonction publique hospitalière et les revenus d'un kinésithérapeute libéral, par les conditions de travail plus souples et moins contraignantes en libéral, enfin par le nombre d'institut de formation très réduit avec un faible numerus clausus. Dans la région Poitou-Charentes, ces difficultés se voient accentuées par deux phénomènes : le nombre important de postes vacants existant dans quasiment tous les centres hospitaliers d'où une offre trop grande et la formation gratuite proposée par l'institut de formation régional au centre hospitalier universitaire d'où un afflux important d'étudiants venant de tout le territoire qui ne resteront pas pour la plupart dans la région. Au centre hospitalier de Niort, sur un total de 18 postes de kinésithérapeutes, plus de 4 sont vacants. Cette situation ne s'améliorera pas dans les mois à venir, compte tenu des départs à la retraite prévisionnels. Malgré des mesures prises par le centre hospitalier de Niort pour remédier à cette pénurie par voie d'annonces, par des recrutements d'agents de l'Union européenne qui ne prolongent pas leur contrat et s'installent en libéral, par propositions faites aux étudiants de financer leurs études en contrepartie d'un « engagement à servir », la situation ne s'améliore pas. Des mesures de gestion de pénurie sont alors prises par le centre hospitalier de Niort, en accord avec l'encadrement médical du service, consistant à suspendre la prestation externe, privilégiant les patients hospitalisés. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier au problème des effectifs de kinésithérapeutes dans les hôpitaux publics en général et au centre hospitalier de Niort en particulier.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Gaillard](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113911

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13180